



الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية

RÉPUBLIQUE ALGÉRIENNE DÉMOCRATIQUE ET POPULAIRE

Ministère des Affaires Etrangères
Consulat d'Algérie à Saint-Etienne

وزارة الشؤون الخارجية
قنصلية الجزائر بسانت ايتيان

Communiqué relatif à la création des micro-entreprises en Algérie

Dans le cadre de la nouvelle stratégie relative à la création des micro- entreprises, le Ministère délégué auprès de M. le Premier Ministre, chargé des micro-entreprises, a introduit de nouveaux mécanismes permettant la participation de notre communauté nationale à l'étranger dans les efforts visant le développement de ce secteur en Algérie.

A cet effet, le Consulat d'Algérie à Saint- Etienne informe les membres de la communauté algérienne établie au niveau de sa circonscription consulaire souhaitant créer leurs propres micro- entreprises que le Gouvernement a décidé ce qui suit :

- Exempter nos membres de la communauté nationale à l'étranger, qui souhaitent créer une micro- entreprise dans le cadre susmentionnée, d'un déplacement en Algérie, moyennant la désignation d'une personne pour entamer les démarches administratives. La procuration doit être établie par le Consulat et accompagnée d'une copie de la carte consulaire et du passeport algérien de l'intéressé ;
- Une fois les conditions remplies, une session est programmée avec l'intéressé, par la Commission en charge de la sélection, de l'approbation et du financement des projets d'investissement ;
- La séance peut se tenir à distance en visio- conférence, dans le cas où la personne concernée ne serait pas en mesure de se présenter physiquement, une justification est requise dans ce cas ;
- En cas d'approbation du projet, l'intéressé doit rejoindre l'Algérie dans le délai fixé par la Commission afin d'engager les procédures de mise en œuvre du projet ;
- La formation sur les mécanismes de création de la micro- entreprise est remplacée par un cours de gestion des petites entreprises.

Saint- Etienne, le 09/03/2021